



**ARRETE N° 2025-055 DU 22 AOUT 2025 PORTANT PROLONGATION
DE L'ARRETE N° 2025-049 DU 1^{er} AOÛT 2025
INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
RUE BASSE DANS L'AGGLOMERATION DE VILLEQUIERS**

Le maire de Villequiers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1- L 2213-, L 2512-13 et R 2213-1,

Vu le Code de la route notamment ses articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8ème partie (signalisation temporaire) approuvée le 6/11/1992,

Vu la demande de prolongation présentée le 22 août 2025 par CIRCET ERIS280 (SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex) pour la réalisation d'une fouille afin de procéder à la réparation d'une conduite télécom rue Basse,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité de tous, nécessite l'interdiction de stationnement et de circulation rue Basse.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2025-049 du 1^{er} août 2025, portant interdiction de stationnement et de circulation à tous véhicules rue Basse lors des travaux de fouille nécessaire à la réparation d'une conduite télécom, est **prolongé jusqu'au vendredi 12 septembre 2025 inclus**.

Article 2 : Les autres articles demeurent inchangés.

Le maire,

Pascal MEREAU

